Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260420-D44_26-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 20 avril 2026

Le lundi 20 avril 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 14 avril 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Catherine ESRY, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, Guy MONIER, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Alexandre GEFFROY, Morgane OLLITRAULT, David PERRIN, Andrée GUIHARD, Thierry FOUVILLE, Dominique GEFFRAULT, Françoise PINEL, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Pascal RIDARD, Anne-Charlotte CHEVRIER.
Absents : Bruno JOSSET, Nathalie TENDIK, Léonie PAUTONNIER, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Christine DY, Christian CHEVILLON, Nelly BRIAND.
Procurations : Bruno JOSSET à Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK à Catherine HESRY, Niels TRUBERT à Guy MONIER, Morgane NADAN à Morgane OLLITRAULT, Christine DY à David PERRIN, Christian CHEVILLON à Anne-Charlotte CHEVRIER, Nelly BRIAND à Nadine GAUTIER.

Nombre de conseillers municipaux : 28
Quorum : 15
Présents : 20
Absents : 8
Procuration : 7
Votants : 27

****

OPERATION « ARGENT DE POCHE » ÉTÉ 2026

N°44/26

Le dispositif argent de poche permet à de jeunes gévezéens âgés de 16 à 17 ans d'effectuer des petits travaux courants ou chantiers proposés par les différents services de la commune en contrepartie d'une indemnisation.
Les principaux objectifs sont :

- de responsabiliser et sensibiliser les jeunes au monde du travail en leur permettant une première expérience professionnelle ;
- valoriser l'action des jeunes en créant du lien avec les services municipaux ;
- découvrir les structures municipales et des métiers.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260420-D44_26-DE

Chaque mission a une durée d'une semaine à raison de 3h30 par jour comprenant une pause règlementaire d'1/2 heure. L'indemnisation est de 15 € par journée. L'encadrement des jeunes est assuré par les services municipaux.
Le bilan de l'année 2025 est le suivant :

- 15 demandes dont 2 jeunes qui avaient déjà participé l'année précédente
- 11 missions ont été proposées et 10 ont été acceptées
- Les jeunes ont été accueillis dans différents services : 1 au service bâtiments, 2 aux espaces verts, 1 au service propreté des locaux, 4 à la médiathèque et 2 en mairie.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de reconduire le dispositif « argent de poche » pour les vacances d'été 2026
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à l'application de la présente délibération.

MAIRIE DE GE
35 (Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN